

APPRENTISSAGE EN 3 OU 4 ANS (CFC)

Alternant théorie et pratique, l'apprentissage (ou formation professionnelle initiale) permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) en 3 ou 4 ans, selon le métier choisi, ouvrant sur le marché du travail et/ou sur la poursuite de la formation.

EN DÉTAIL

Il existe deux voies pour préparer un CFC. La plus courante, dite formation duale, consiste en une formation pratique en entreprise alternant avec 1 à 2 jours par semaine de cours théoriques et de culture générale à l'école professionnelle. L'autre possibilité, pour une vingtaine de professions, consiste en une formation à plein temps en école de métiers, principalement dans les domaines de la technique et des arts appliqués.

1 EN ENTREPRISE (DUAL)

- pratique en entreprise et 1-2 jours de théorie par semaine (cours professionnels)
- cours interentreprises
- salaire
- 5 semaines de vacances

2 EN ÉCOLE DES MÉTIERS

- théorie et pratique à l'école, à plein temps
- parfois stages en entreprise
- pas de salaire
- vacances scolaires

Quelle que soit la voie choisie, le CFC obtenu a la même valeur.

LES COURS INTERENTREPRISES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les cours interentreprises complètent la formation pratique et scolaire. Organisés par les associations et les écoles professionnelles, ils visent à transmettre un savoir-faire de base à tous les apprentis d'une même profession, par année de formation.

LES MÉTIERS CONCERNÉS

Dans le canton de Vaud, la formation professionnelle initiale en 3 ou 4 ans concerne environ 200 métiers dans les domaines les plus variés. Les professions ouvertes à l'apprentissage sont décrites à l'adresse www.vd.ch/orientation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Un apprentissage dual peut être commencé dès l'âge de 15 ans révolus, à condition d'avoir trouvé une place en entreprise et signé un contrat d'apprentissage. Certaines entreprises et associations professionnelles organisent des tests d'aptitudes pour sélectionner leurs apprentis. Quant aux écoles de métiers, elles admettent en principe les candidats sur la base d'un examen.

Le contrat d'apprentissage (dual), disponible en ligne à l'adresse www.vd.ch/apprentissage, ou le contrat de formation (en école de métiers) est signé par le/la candidat-e accompagné-e de son représentant légal (un de ses parents, par exemple) s'il/elle est mineur-e, et l'entreprise formatrice ou l'école de métiers.

SUR INTERNET

www.vd.ch/apprentissage
www.orientation.ch
=> Toutes les formations en école
www.vd.ch/orientation

A LA RECHERCHE D'UNE PLACE ?

Rendez-vous sur le site www.vd.ch/orientation pour obtenir des informations (places d'apprentissage disponibles, dates des examens d'admission, exemples d'examens, etc.) et des conseils (comment écrire une lettre de motivation, créer un CV, se préparer à l'entretien, etc.).



BON A SAVOIR

Le certificat de maturité professionnelle peut être préparé, à certaines conditions, en parallèle au CFC (maturité professionnelle intégrée). Après l'obtention du CFC, il peut être obtenu en 1 an à plein temps ou en 2 ans à temps partiel (maturité professionnelle post-CFC). Ce titre est une condition d'accès aux Hautes écoles spécialisées. Voir la fiche [Maturité professionnelle](#).

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ou de culture générale peuvent préparer, dans certaines professions, un CFC en 2 ou 3 ans en suivant une formation professionnelle accélérée ou condensée (FPA/FPC). Voir la fiche [Apprentissage de durée réduite](#).

Les CFC d'employé-e de commerce et d'assistant-e socio-éducatif/-ve peuvent également se préparer au gymnase (Ecole de culture générale ou Ecole de commerce, 3 ans + 1 an de stage validé).

L'École professionnelle et commerciale de Nyon (EPCN) et la KV Zürich Business School ont mis en place un programme d'échanges interlinguistiques baptisé ImmerNyon. Les échanges sont proposés à tous les employés de commerce type E/B ainsi que pour les maturités intégrées en français et en bilingue. Les apprenties et apprentis peuvent poursuivre leur formation en école et dans la filiale de leur entreprise en Suisse allemande pendant le 3^e semestre de leur formation. Modalités et inscriptions auprès de l'EPCN www.epcn.ch.



BON A SAVOIR

Le cadre national des certifications (CNC) permet la comparaison des titres professionnels avec les diplômes d'autres pays.

Plus de renseignements sur le site du SEFRI:
<https://www.sbf.admin.ch> → Formation → Mobilité
→ CNC